

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 11 juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 5 juin 2024,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés  
suivants :

- Madame Françoise TOULOUSE donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Monsieur Daniel KRUSZKA
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA

Monsieur Emmanuel DONDELA est désigné secrétaire de séance.

-----

**Objet : Convention de partenariat entre l'Association Les Amis du Prévert et les communes du Parc des Berges de la Souchez relative à l'organisation des Guinguettes de la Souchez édition 2024**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les communes des Berges de la Souchez - Courrières, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens et Fouquières-lez-Lens - ont souhaité promouvoir le Parc des Berges de la Souchez, en lien avec l'Office du Tourisme de Lens, en lançant l'année dernière un concept d'animation éphémère et itinérant sur les villes du Parc intitulé « Les Guinguettes du Parc de la Souchez ».

Que le projet ayant rencontré un franc succès l'an dernier, celui-ci est reconduit pour l'année 2024.

L'association culturelle « Les Amis du Prévert » sera porteuse de l'action pour laquelle les Communes apporteront leur contribution financière à hauteur de 5 000.00 € chacune.

Que la subvention de 5 000.00 € au profit de l'association « Le Prévert » a été votée par les membres du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 avril dernier.

Que le budget prévisionnel global de l'événement s'élève à 64 500.00 €.

2024/049  
DK  
Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 062-216205237-20240614-DEL\_2024\_045-DE

REPUBLICAINE



Qu'une convention de partenariat entre l'association et les différentes communes est proposée à la signature afin d'en établir les modalités. Par cette dernière, l'association « Les Amis du Prévert » s'engage à :

- A organiser sur les sites prédéfinis par les communes d'une guinguette éphémère pendant 1 weekend par ville durant la période de juillet et août 2024.
- A lancer un appel à projets pour recruter un opérateur de pilotage de l'action « Guinguettes de la Souchez ». Il est attendu du porteur de projet de proposer un dispositif de guinguette itinérante comprenant un espace de restauration et de vente de boissons, un espace de convivialité, un espace scénique. Le porteur de projet devra proposer un programme d'animations s'adressant à un public familial. Le porteur de projet devra inscrire sa démarche dans une approche éco responsable et zéro déchet. Le porteur de projet pourra inscrire sa proposition de prestation dans une démarche de co-construction avec les habitants et acteurs locaux.
- De solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, Région, Département, etc.)

Il est à noter qu'en cas de non obtention des subventions visées, le budget de l'opération sera équilibré par une participation à la hausse des communes membres.

Les dates retenues sont les suivantes :

- ✎ Courrières : 20 et 21 juillet 2024
- ✎ Fouquières-lez-Lens : 27 et 28 juillet 2024
- ✎ Loison-sous-Lens : 10 et 11 août 2024
- ✎ Harnes : 17 et 18 août 2024
- ✎ Noyelles-sous-Lens : 24 et 25 août 2024

Que chaque commune s'engage à mettre à disposition de l'association un site permettant l'accueil de la manifestation et de prendre en charge les frais liés au gardiennage et au nettoyage de son site.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

#### **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable au projet des Guinguettes de la Souchez
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association « Les Amis du Prévert » et les Communes membres du Parc des Berges de la Souchez.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 14 juin 2024



Le Maire,

  
**Daniel KRUSZKA**